

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAUTOIRS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, 23 août. — Une conspiration tendant à faire proclamer don Miguel roi de Portugal et la reine régente du royaume vient d'être découverte et déjouée. Dans la nuit du 21 au 22, les quatre compagnies de cavalerie de police qui formaient la principale force des conspirateurs ont été cernées et désarmées, et immédiatement la plupart des individus qui les composaient ont été embarqués pour être conduits aux Açores; cette opération a été conduite avec une promptitude et une vigueur qui annoncent dans le gouvernement autant de vigilance que d'énergie. Le 22, il a paru un supplément à la Gazette officielle dans lequel on lit la pièce suivante :

Par ordre supérieur.

Le spectacle extraordinaire qui a agité cette nuit la capitale, et qui a fourni une occasion de plus pour la manifestation du noble esprit qui anime ses dignes habitans, doit nécessairement avoir excité l'anxiété publique : et, malgré les heureux résultats qu'on a obtenus, des mesures efficaces et énergiques qui ont été prises, l'heure, les circonstances, les bruits vagues, les explications qui en pareil cas ont coutume de se répandre, ont causé une inquiétude réelle à tous les amis de l'ordre légitime, à tous les vrais Portugais.

Nous nous empressons de les tranquilliser par le récit succinct, mais exact des machinations qui destinaient cette nuit mémorable à être une époque désastreuse de rébellion et d'infamie. Nous leur faisons connaître en même tems les événemens qui l'ont changée en une nuit ou plutôt en un jour de triomphe et de gloire pour la sainte cause du roi et de la nation, cause une et indivisible par sa propre nature et par notre amour, par la générosité et la justice d'un souverain qui les a unies pour toujours par de si forts liens.

Une conspiration insensée a été ourdie par une poignée de pervers et d'intrigans déjà connus par leur immoralité, qui manquent de jugement pour comprendre de si grands bienfaits, et dont le caractère dépravé répugne à la volonté de s'attacher à ces bienfaits; mauvais citoyens et sujets pires encore, ils ont conçu dans leur délire l'absurde projet de se soulever contre leur légitime roi et naturel souverain, d'anéantir les institutions sacrées qui émanent du trône, ont leurs principes dans la nature et leur base dans la justice, et qui garantissant les droits réciproques du monarque et de son peuple, assurent la conservation et la félicité générale.

Cette conspiration s'est appuyée sur un corps spécialement institué pour la protection des citoyens et le maintien de l'ordre public, et qui par ces motifs même devait plus qu'aucun autre s'abstenir de prendre part à la moindre commotion, quel qu'en fut le motif. Le corps de cavalerie de police excité par des chefs étrangers à ce corps, ayant avec lui une partie de l'infanterie, devait de minuit à une heure se rendre au *Campo Pequeno*, et attendre qu'il y fût joint par des soldats de quelques corps de la capitale qu'on espérait avoir séduits. Si leurs folles espérances s'étaient réalisées et qu'il se fut réuni à eux un nombre considérable de soldats, ils devaient consommer l'incroyable attentat de proclamer un nouveau roi et une nouvelle régence, en détruisant avec la légitimité du souverain et du gouvernement les institutions de sa haute sagesse, et établissant l'absurde système de l'absolutisme qui n'a jamais régné ni prévalu en Portugal, sinon depuis que le Portugal a cessé d'être cette nation héroïque et fameuse qui a épouvanté l'Europe par sa richesse et ses hauts faits; sinon depuis que par ces mêmes degrés qui ont servi à élever l'arbitraire, nous sommes descendus peu à peu à l'extrême misère où nous languissons depuis si long-tems et où nous languissons encore honteusement sans le bras puissant de notre magnanime restaurateur.

Dans le cas où ils n'auraient point réuni une force suffisante pour consommer leur parricide, leur intention était de se rendre à Villa-Franca, d'où ils auraient observé les mouvemens de la capitale et de sa garnison; et si ces mouvemens ne leur avaient pas été favorables, ils devaient suivre les traces des ci-devant régimens n. 2 de cavalerie et 17 d'infanterie et désertir pour se rendre en Espagne. Mais la providence, qui veille sur la nation portugaise et sur son auguste dynastie, la main de Dieu, qui est étendue sur le front des bons rois, a réduit en poussière les chimériques projets des pervers. Le gouvernement, qui ne dort pas dans les circonstances difficiles de la patrie, qui voit et observe constamment tous ceux qui excitent sa défiance,

le gouvernement a arrêté cette affreuse conspiration. Ses mesures ont été prises si à propos, si bien calculées, si énergiques, que la trame a été entièrement rompue. Les quatre compagnies de cavalerie de police qui étaient le principal instrument de la rébellion, ont été désarmées, et toute la garnison de la capitale animée du meilleur esprit, s'est montrée le fidèle appui du trône et des libertés publiques. Les corps de première et de seconde lignes ont rivalisé d'ardeur et de discipline, et l'honorable corps du commerce s'est spécialement distingué; un nombre incalculable de citoyens accompagnaient d'acclamations les fidèles défenseurs de la loi et du roi. Ainsi s'est écoulée tranquillement l'heure marquée pour l'anarchie et la révolte.

Il est presque superflu d'ajouter que le soldat a été purement passif dans cette révolte, de même que dans toutes les révoltes semblables; que de longue main et avec une perfide prévoyance, les officiers avaient démoralisé en excitant leur haine contre les citoyens pacifiques, en leur inspirant la désaffection pour le roi et pour ses lois, en leur faisant concevoir de fausses et funestes idées sur le système régénérateur que S. M. a jugé à propos d'établir dans ses royaumes, et qui, malgré ses infâmes ennemis, sera aussi durable que la nation dont il fera la félicité.

Toutes les mesures, toutes les précautions sont prises pour l'entière destruction du crime et le châtimement exemplaire des criminels. Livrez-vous donc à la sécurité, honnêtes Portugais, et bénissez la Providence qui, dans ce jour à jamais mémorable, vous a donné des preuves si éclatantes de sa protection.

— Des nouvelles postérieures qui vont jusqu'au 27 août, portent que le ministre de la justice a transmis à la cour criminelle un ordre qui enjoint de procéder sans délai à l'enquête et au jugement de la conspiration découverte le 21, « projet atroce qui tendait à faire révolter le corps de cavalerie de la garde royale de police, proclamer un nouveau roi et une nouvelle régence. »

— Le gouverneur de Tras-os-Montes mande de Bragance, en date du 26, que les rebelles semblent découragés, en voyant qu'ils ne reçoivent pas du gouvernement espagnol, l'assistance qu'on leur avait promise.

— En attendant une législation complète sur la presse, il a été réglé que l'examen de tout acte de législation politique, civile, pénale ou économique était permis, ainsi que l'examen des actes de tous les fonctionnaires publics, mais dans aucun cas l'impression d'un écrit ne sera permise qu'autant qu'il sera signé de l'auteur ou de l'éditeur.

RUSSIE.

Petersbourg, le 23 août. — Par suite d'un examen du rapport que la commission d'enquête, relativement aux conspirateurs, avait soumis à l'empereur, S. M. a ordonné de destituer le conseiller Paul Koloschin, membre du gouvernement de Moscou, avec défense de l'admettre jamais au service de l'état.

On apprend que plusieurs arrestations auraient eu lieu à Moscou.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 septembre. — Les bienfaits résultant de la permission d'importer des grains étrangers s'aperçoivent déjà; le quarter d'avoine a baissé hier de six shillings.

— Le *Morning-Herald* dit dans un article étendu sur l'ordre du conseil relatif à l'importation des grains étrangers, qu'avant l'ouverture de la session du parlement, le froment sera pareillement admis. Il ajoute que la législature s'occupera d'abord de cet ordre, ensuite de la question catholique, dont les débats feront connaître les sentimens de la nouvelle chambre.

Le *Traveller* regrette qu'on n'ait point compris les pommes de terre dans les articles dont l'introduction est permise, ce qui serait une ressource inappréciable pour le peuple.

— On écrit de Lima, à la date du 20 avril; le 15 a eu lieu l'exécution du trop fameux Berindoaga, comte de San-Danas, ministre de la guerre et de la marine du Pérou sous Torre-Tagle, et brigadier-général des armées espagnoles. Il avait été condamné à mort pour crime de trahison. Il était commandant de Callao à l'époque où les troupes noires de Buénos-Ayres qui se trouvaient en garnison dans cette place s'insurgèrent et la livrèrent aux Espagnols. Si Berindoaga ne fut pas l'instigateur de cette révolte, du moins, de son propre aveu, il avait eu connaissance du complot trois jours avant sa mise à exécution. Lorsque les Espagnols prirent possession de la forteresse, il prit parti avec eux et devint l'ennemi le plus acharné, le plus actif et le plus implacable de la liberté. Il fut fait prisonnier pendant le siège de Callao par les canots de la frégate la *Prueba*, au moment où il s'élevait de la forteresse pour se rendre à bord de la frégate chilienne l'*O'Higgins*.

FRANCE.

Paris, le 8 septembre. — Le *Mémorial Bordelais* annonce sous la rubrique de Bayonne qu'il paraît que M. le duc de l'Infantado vient en France pour prendre les eaux de Barèges.

— On annonce, comme chose certaine, que les chambres législatives seront convoquées pour le 13 décembre.

— L'infortuné qui a été exécuté à Valence comme hérétique, exécution pour la quelle le journal ministériel a dit qu'on avait observé quelques formes de l'auto-da-fé a été pendu, dit-il, après 22 mois de détention. Il était né à Solsona et fils d'un Suisse retraité.

Un ordre du roi d'Espagne engage les ordres religieux chargés du rachat des captifs, à remplir de nouveau cette noble mission. C'est particulièrement en faveur des malheureux Grecs que cet ordre a été donné.

— Le journal allemand qui s'imprime à Paris annonce d'après une lettre de Varsovie du 28 août, qu'à la sollicitation de l'impératrice Alexandra, princesse de Prusse, et de la princesse épouse de l'archiduc Constantin, un rendez-vous aurait été convenu à Varsovie entre l'empereur de Russie et son frère le grand duc Constantin, en présence du roi de Prusse, et avant le couronnement de l'empereur comme roi de Pologne.

— Ce n'est pas seulement en Europe et dans les États-Unis qu'on exprime des désirs pour l'émancipation des catholiques d'Irlande, au Mexique on témoigne hautement l'indignation que produit la conduite de l'Angleterre, en conservant dans un dur esclavage huit millions de ses sujets, au moment où elle prétend manifester un grand attachement à la liberté; au moment où un de ses ministres à qui on croit le pouvoir de faire tout ce qu'il veut se dit le partisan de la liberté civile et religieuse.

On écrit de Mexico, dit un journal de New-York, que le jour de St.-Patric, apôtre et patron de l'Irlande, il y a eu un grand dîner dans cette ville auquel ont assisté les ministres des États-Unis et d'Angleterre, MM. Poinsett et Ward.

M. Poinsett a pris l'occasion de parler de l'état de l'Irlande; il a témoigné le désir de voir mettre un terme aux malheurs de ce pays. Son discours paraît avoir produit beaucoup de sensation sur les Mexicains présents, car le ministre d'Angleterre, M. Ward, a cru devoir répondre à ce qui lui semblait une attaque, faite dans le but d'augmenter l'éloignement que les Mexicains ont pour les Anglais; il a tâché de justifier la politique de son gouvernement, mais comme les bons argumens lui manquaient il les a remplacés par de l'aigreur. M. Poinsett a répliqué à S. Exc. avec beaucoup de calme et de politesse; son discours a attiré les plus grands applaudissemens de tous ceux qui y assistaient soit Anglais, soit Mexicains.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que M. Ward doit sentir plus vivement qu'un autre la leçon qu'il vient de recevoir, puisqu'il s'est enrolé sous une bannière sur laquelle on lit: *Liberté civile et religieuse dans toute la terre.*

— Le navire l'*Heureuse-Union* entré le 6 au Havre après 40 jours de traversée, a apporté des nouvelles du Port-au-Prince jusqu'au 26 juillet. A cette époque tout était parfaitement tranquille à Haïti et il n'y était nullement question du blocus. Comme cette nouvelle est postérieure de neuf jours au moins à celle qui a été reproduite par le *Daily-Advertiser* d'après le *Norfolk-Beacon*, il est certain que celle-ci est entièrement controuvée ainsi que nous l'avions fait pressentir en la rapportant d'après le *Phare du Havre*. En général, il ne faut accueillir les nouvelles de mer qu'avec beaucoup de circonspection. Le désir de vendre leur cargaison plus avantageusement, s'engage souvent les capitaines à débiter des nouvelles qui peuvent tendre à favoriser ces sortes de spéculation.

— Un incident comique a quelques instans égayé la première audience de la cour d'assises de Beauvais (Oise). Il s'agissait d'une accusation de vol avec escalade et effraction. Le premier témoin qui se présenta était un individu d'une taille élevée, vêtu d'une veste, d'un gilet et d'un pantalon de velours, portant de la barbe et une très grosse queue. M. Legrand-Descloiseaux, procureur du roi, n'apercevant pas la fille Thérèse, témoin principal, se lève pour annoncer à la cour que le témoin présent a été assigné par erreur, et que la fille Thérèse ne comparait pas, il y avait nécessité de renvoyer l'affaire à la session suivante. Mais il est interrompu par le témoin qui lui dit: « Monsieur, c'est inutile, je ne suis pas ce que je parais, je suis la fille Thérèse. » Ces mots, prononcés d'une voix mâle, excitèrent les éclats de rire dans l'auditoire, qui paraît peu convaincu de la vérité de la déclaration. Cependant d'autres témoins l'ayant confirmée, on passa outre aux débats.

— *Des juifs.* — Nous recevons la lettre suivante, qui s'élève avec raison contre un usage auquel nous avons involontairement cédé nous-mêmes:

Monsieur le rédacteur,

« En rendant compte dans votre excellent journal du jugement prononcé, le 2 de ce mois, par la 6^e chambre de la police correctionnelle de Paris, contre le sieur Lecerf, convaincu d'usure, vous vous servez pour mieux désigner le délinquant, du mot *juif* que vous répétez plusieurs fois dans le même article. Cette épithète m'a péniblement affecté. Je n'ai pu y voir qu'une prévention de votre part contre une portion de vos compatriotes, et j'avoue que je n'aurais pas supposé que des hommes qui font profession de sentimens aussi nobles que généreux, pussent se laisser dominer par des calomnies enfantées par la jalousie, et que l'ignorance et l'irréflexion ont seules pu accueillir.

« Dans quel but a-t-on ajouté cette qualification au nom du sieur Lecerf? serait-ce pour faire remarquer qu'il y a encore des juifs usuriers ou pour dire que les juifs le sont de fait; l'un n'est pas plus utile que l'autre

n'est fondé. Dans la première hypothèse, vous ne voulez pas sans doute que ce genre d'industrie soit exclusivement exploité par des chrétiens et dans la seconde n'a-t-on pas prouvé maintes fois que l'habitude de reprocher autrefois à une portion d'Israélites français, était le résultat de la législation oppressive et arbitraire sous laquelle ils vivaient, qu'elle a disparu presque entièrement depuis que des lois protectrices assurent les mêmes avantages qu'aux autres membres de la grande famille. Certes, il y a des juifs usuriers comme il y a des chrétiens usuriers, et puisque l'on s'abstient, et avec raison, de désigner ces derniers par leur religion (ce qui deviendrait fastidieux, vu la quantité de jugemens prononcés depuis quelques années dans les différens départemens), pourquoi s'attacher à indiquer la religion du juif condamné pour usure? Le peuple revient difficilement de ses préjugés, et il y a au moins la légèreté à chercher, par de semblables insinuations, à attirer sur les Israélites l'animadversion de leurs concitoyens.

J'ai l'honneur, Is. POLACK. (*Gazette des Tribunaux*)

Cours de la bourse du 8 septembre. — Rentes 5 p. 100, jousiss. de sept. 1825, 98 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 100, jousiss. de fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jousiss. du 22 déc., 66 10 c. Actions de la banque, 2011 1/2. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 3/4. Emprunt d'Haïti, 000 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 5 septembre. — Voici quelques détails sur la réunion des actionnaires des bons grecs dont nous avons parlé hier.

Le colonel L. Stanhope est appelé au fauteuil; il déclare que les Grecs n'ont jamais été dans un plus grand danger, et il fait observer à l'assemblée que les dividendes de l'emprunt ne seront jamais payés si l'opération ne réussit pas. Le colonel Stanhope invite alors son ami M. Bowring à prendre la parole, mais M. Robertson se lève aussitôt et se charge de la tâche d'attirer l'attention du public sur cette affaire, et se fait d'un homme semblable il s'est chargé de faire faire dans les journaux l'invitation de se réunir.

Il s'est passé plus d'un an depuis que le second emprunt a été fait; est à présumer que presque tous ceux qui ont souscrit à cet emprunt n'ont pas plus en vue leurs propres intérêts que le bien de la Grèce, mais les sommes prêtées n'ont produit aucun bien, et on se voit au point de perdre son argent sans qu'il en soit résulté le moindre avantage pour la Grèce. On avait nommé un amiral pour surveiller les opérations de la guerre; on s'était arrangé pour acheter des frégates et pour construire des bateaux à vapeur. Les frégates restent dans les États-Unis, et les bateaux à vapeur ne sont pas prêts.

M. Bowring prend la parole et dit que c'est avec le plus grand regret qu'il voit l'état actuel de la Grèce. Le comité n'avait eu rien à faire au premier emprunt, c'était l'affaire de MM. Orlando et Ximeon. M. Orlando ayant été rappelé, a été remplacé par M. Spaniolacki. Cette personne se plaint des comptes grecs, et exprime le désir qu'ils soient examinés par le comité. M. Bowring a donné ensuite les détails de l'emprunt, et annonce que le comité grec ne voulant pas se mêler des comptes, désire nommer un sous comité pour les examiner, et que les députés grecs se seraient de s'y soumettre.

Le colonel Stanhope dit alors que les Grecs avaient l'idée ridicule que l'on peut tout, qu'il avait tout fait pour les désabuser et pour convaincre que le fer seul pourrait les sauver. Quand même les Grecs auraient dans leurs conseils les hommes les plus habiles du monde, ils ne sauraient disposer de l'argent d'une manière avantageuse. Le colonel Stanhope finit par dire qu'il faut nommer un comité pour examiner les comptes grecs et pour choisir des personnes capables d'exécuter les projets militaires. Si Athènes et une ou deux autres parties du territoire grec sont perdus, les Grecs ne seront plus reconnus comme puissance en Europe, et ne seront plus regardés que comme des brigands.

Une longue conversation a eu lieu ensuite; on a parlé de M. Galloway, on a dit qu'il avait reçu 80,000 livres sterling pour faire des machines à vapeur, mais on a répondu que M. Galloway n'a jamais reçu plus de 13,000 livres sterling. M. Robertson a annoncé que le duc d'Alberg se trouvait à Londres, et qu'il promettait qu'un comité serait formé, le comité grec de Paris mettrait 18,000 sterling à sa disposition. On a nommé alors le comité, et l'assemblée a été dissoute.

— Le gouvernement grec a fait publier dans les premiers jours de juillet une proclamation par laquelle tous les Grecs en état de porter les armes sont invités à s'armer pour la défense de la patrie, et les autres à y coopérer par des contributions volontaires. Les dernières nouvelles annoncent que cet appel a eu d'heureux résultats.

Depuis deux mois, il est parti de Marseille pour la Grèce quatre expéditions qui, outre des munitions de tous genres, ont porté une centaine de philhellènes. Le comité grec de cette ville a profité de la dernière goélette Ionienne, l'*Epaninonon*, capitaine D. Bisano, qui a mis à la voile le 7 août, pour envoyer un sabre et une bannière destinés, l'un au brave colonel Fabvier, et l'autre aux héroïques défenseurs de Missolonghi. Le vénérable archimandrite Arsenios est chargé des pouvoirs du comité auprès du colonel Fabvier, et M. Mollière, auquel le comité de Marseille a confié la conduite de l'expédition, fera la remise solennelle du drapeau à Notis Botzaris, en présence de tous les souliotes et des membres du gouvernement.

Extrait d'une lettre de M. Eynard au comité central philhellénique de Bruxelles, datée de Genève, du 30 août 1826.

Je m'empresse de vous informer des nouvelles que j'ai reçues de la Grèce. M. Petrini, un des agents que j'ai envoyés pour accompagner plusieurs bâtimens de subsistances pour le pôle de Romanie, m'écrit de Cérigo, en date du 16 juillet, que la veille faisant voile pour Napoli, il s'était trouvé au milieu de la flotte turque forte de 32 voiles, et tenant les parages de Malvoisie, près de Napoli de Malvoisie. Heureusement un brouillard épais lui a permis de s'échapper avec plusieurs bâtimens chargés de vivres, et il est rentré à Cérigo. Le 16 juillet, M. Petrini reçoit de Colocotroni trois exprès qui lui demandaient des vivres.

Ce général avait repoussé avec succès un débarquement turc et une attaque du côté de terre sur les côtes de Maïna. Il se trouvait alors dans le plus grand besoin; M. Petrini, qui était rentré à Cérigo, lui fit expédier ensuite un chargement de 300,000 livres pesant de subsistances. Dans la soirée du même jour, l'escadre turque quitta les eaux de Maïna et paraissait se diriger du côté de Modon. Ce mouvement permettra à M. Petrini et à ses bâtimens de continuer leur route pour Napoli de Romanie.

L'escadre grecque, forte de 150 voiles, s'était toute rassemblée à Hydra. On n'avait encore aucune nouvelle de lord Cochrane.

Ayant appris, il y a douze jours, que 2 bâtimens à vapeur pour lord Cochrane étaient retenus à Londres, et que des fonds manquaient, j'ai écrit de suite les lettres les plus pressantes pour le départ immédiat de ces bâtimens; j'ai fait des fonds; le comité de Paris en a aussi fait de son côté, et toutes les précautions ont été prises pour qu'il n'y eût plus aucun prétexte de retard. Les lettres de Londres arrivées aujourd'hui annoncent que ces mesures ont eu un plein succès et que les bâtimens seront incessamment sur la Tamise.

Agréer, etc.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 11 SEPTEMBRE.

Le prince d'Orange a passé avant-hier matin à six heures à Malines, venant de Soestdyk, et a pris la route de Louvain pour se rendre à Tervueren.

Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas sont arrivés avant-hier soir de La Haye à Bruxelles.

— On nous écrit de nouveau de Spa: Il y aura ici lundi prochain, 18 du courant, à midi, sur la plaine de la Sauvenière, une course de chevaux de pur sang et de race étrangère, où seront admis à concourir les chevaux indigènes.

Le prix de cette course sera une superbe coupe de vermeil.

Elle sera suivie d'une autre course de bidets de Spa. Les chevaux devront être inscrits pour le plus tard le 17, avant cinq heures du soir. Il ne sera rien payé pour leur inscription ou leur entrée en lice.

— Cinquante-deux séminaristes du diocèse de Liège viennent de recevoir l'ordre de la prêtrise en Allemagne.

Ces ordinations n'ont lieu à l'étranger que parce que Mgr l'archevêque de Malines n'est pas encore entièrement rétabli de sa maladie.

— On lit l'article suivant dans le *Journal de Bruxelles*:

« Nous avons publié, dans notre n° du 3 juillet, l'arrêté royal du 27 juin dernier, par lequel S. M. a autorisé la publication de la bulle papale datée de Rome l'an 1825, le 8 des calendes de janvier, bulle remise à l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du royaume des Pays-Bas près la cour de Rome, par le cardinal secrétaire d'état, et en vertu de laquelle l'année jubilaire est étendue à toute la chrétienté romaine. Les fidèles s'attendaient, d'après cette autorisation, à voir bientôt des bienfaits de la solennité du jubilé et cependant ils continuent, à leur grand regret, d'en être privés. On se demande quels sont les obstacles qui ont pu s'élever contre la volonté du saint-père, l'autorisation royale, les vœux du clergé et ceux de notre population catholique romaine. De quelque nature que soient ces obstacles, il est difficile de croire que les personnes qui les ont fait naître, agissent dans le véritable intérêt de la religion et dans un esprit de paix et de concorde. »

Après la promesse hardie et réitérée d'un de ces coups d'éclat où se joue la vie ou la mort de toute une masse débutante, au cœur des chasseurs et des démons, aux accents mâles et gracieux de Weber, aux trois balles enchantées, nous avons vu se substituer trois petits opéra paisibles, où sont venus préluder la plupart des notabilités dramatiques, aspirant à régner sur notre scène. M^{lle} Caruel, 1re. chanteuse à roulades, Egée, 1re. basse-taille, ont été accueillis avec cette chaleur d'applaudissemens qui compromet gravement un parterre, enchaîne plus ou moins son indépendance et l'empêcherait de revenir au besoin contre un premier arrêt. Le successeur de Mondonville, Cheret, qui fut aussi notre Martin, a recueilli à son tour des applaudissemens, renforcés par un coup de sifflet qu'on aurait cru partir d'une bouche amie. Inutile de dire que Ramond a été reçu comme une ancienne connaissance et que tout le parterre a bruyamment répété avec Ambroise: *Soyez le bien venu, M. Simon.*

M^{lles} Cheret et Henri, 1re. et 2e. Dugazon; Egée, première duègne; Colombe, 3e. amoureuse; Goyon, naguère notre sou-brette, aujourd'hui notre seconde duègne; MM. Goyon, naguère notre Colin, aujourd'hui notre Gavaudan; Deschamps, actuellement notre Colin; Florent, jeune premier de comédie, grâce aux rôles peu décidés dont ils se sont vus chargés, sont encore à savoir si leur procès est gagné. Bernard, notre directeur, n'a pu vouloir se faire apprécier, en sa qualité d'acteur, dans le rôle subalterne du maître-d'hôtel anglais.

Tout ceci, comme on le voit, n'est qu'un bulletin court et exact de notre première soirée dramatique. Nous n'avons encore ni l'intention ni les moyens de dire notre avis. Nous attendons de nouvelles épreuves et quelques-unes de ces pièces marquantes, où un artiste se montre tout entier et ne peut laisser d'incertitude sur la mesure et la qualité de son talent.

De la mortalité dans les prisons. — Dans une des dernières réunions de l'académie des sciences de Paris, M. le docteur Villermé a lu un mémoire sur les causes de mortalité dans les prisons et sur l'intensité de ces causes.

« Nous avons entendu rarement, dit le *Globe*, un mémoire consacré à l'utilité publique plus important, que celui-ci; car il montre jusqu'à quel point la vie des détenus dépend de l'administration chargée du régime intérieur des prisons. Les prisonniers, dit M. Villermé, *vivent ou mourront pour la plupart suivant qu'on le voudra*; et il le prouve surtout en comparant la mortalité des prisons telle qu'elle était il y a encore une 10^e d'années et telle qu'elle est maintenant. Or, presque partout en France, elle a prodigieusement diminué, grâce à des améliorations notables qui font honneur à l'autorité, et qui déposent en même temps en faveur de la publicité; car en général elles datent de l'établissement de la *Société royale des prisons* et de l'époque où le sort des prisonniers commença à fixer l'attention publique. Parmi les exemples d'extrême mortalité des anciennes prisons que rapporte M. Villermé, il y en a qui font horreur. Ainsi dans la prison de Pau, à peine un prisonnier échappait sur trois ou quatre, et dans celle de Vilvordo (ancien département de la Dyle), sur deux prisonniers il en mourait un sûrement, et souvent tous les deux mouraient. A Rouen, la mortalité était, pendant les années de 1812, 1813 et 1814, de un sur quatre; elle est maintenant de un sur quarante-six. C'est ce résultat remarquable, transmis dernièrement à l'académie de médecine dans un mémoire pour lequel M. Villermé fut nommé rapporteur, qui l'a conduit à rechercher en général les causes très-diverses de mortalité dans les prisons.

De l'invisibilité de certaines couleurs à certains yeux. On a observé une grande variété de cas dans lesquels des personnes ayant les yeux sains et propres à faire toutes leurs fonctions étaient cependant incapables de distinguer certaines couleurs, et ce qui est plus remarquable encore, c'est la un défaut qui se propage dans certaines familles. M. Huddart mentionne un nommé Hanis, cordonnier à Maryport dans le Cumberland, qui ne pouvait distinguer que le blanc et le noir; il avait deux frères dont la vue était également déficiente; l'un d'entre eux prenait toujours l'orangé pour du vert. Hanis remarqua ce défaut quand il avait l'âge de quatre ans et principalement parce qu'il se trouva incapable de distinguer les cerises sur l'arbre comme le faisaient ses compagnons. Il avait deux autres frères et deux sœurs, qui, comme leurs parents, étaient exempts de ce défaut. On trouve dans les transactions philosophiques un autre cas observé chez un M. Scott, à qui le gros rouge et le gros vert paraissaient semblables, tandis que le jaune et le bleu foncé lui semblaient faciles à distinguer. Le père de M. Scott, son oncle maternel, une de ses sœurs et les deux fils de cette dernière étaient tous sujets à la même imperfection. Notre célèbre chimiste M. Dalton ne peut distinguer au grand jour le bleu d'une couleur rougeâtre; et pour lui, dans le spectre solaire, le rouge est à peine visible, le reste consiste en deux seules couleurs, le jaune et le bleu. Le docteur Butlers dans une lettre adressée à l'éditeur de ce recueil décrit le cas où se trouve M. R., Tucker, neveu du docteur Tucker d'Ashturton, qui prend l'orangé pour le vert comme Hanis. De même que M. Dalton il ne peut distinguer le bleu du rougeâtre, mais il reconnaît toujours le jaune. Il décrit de la manière suivante les couleurs du spectre solaire.

1 Rouge, pris pour brun. — 2 Orangé, pris pour vert. — 3 Jaune, généralement reconnu mais quelquefois pris pour orangé. — 4 Vert, pour orangé. — 5 Bleu, pour rougeâtre. — 6 Indigo, pour pourpre. — 7 Violet, pour pourpre.

Un tout jeune homme, de la connaissance de l'auteur de cet article, dans le spectre à cinq couleurs de Wollaston, n'en voit que trois, à savoir le bleu, l'orangé et le jaune, et ces deux dernières, il ne peut même les distinguer l'une de l'autre.

Dans toutes ces observations il existe un fait général, c'est que le rayon rouge et les couleurs dont il forme une partie de sa substance ne sont pas reconnaissables par ceux qui ont le défaut en question. M. Dalton pense qu'il est probable que le rayon rouge est dans ce cas absorbé par l'humour vitrée qu'il suppose teinte d'une couleur bleue; mais ce n'est là qu'une conjecture qui n'est appuyée d'aucun examen attentif du globe de l'œil. M. le docteur Young pense qu'il est plus simple de supposer l'absence ou la paralysation des fibres de la rétine dont l'usage est de percevoir le rouge. Le docteur Brewster enfin suppose que l'œil pourrait être dans certains cas insensible aux couleurs situées à l'une des extrémités du spectre solaire, exactement comme il a été démontré par le docteur Wollaston que l'oreille de certaines personnes était insensible aux sons placés à l'une des extrémités de l'échelle musicale, tandis qu'elle discernait parfaitement tous les autres.

Philosophical magazine. (An. Un.)

Le succès de la *Dame blanche* a réveillé la muse de M. Boieldieu. On dit qu'en ce moment ce compositeur s'occupe de deux opéra; l'un les *Deux Nuits*, dont les paroles sont attribuées à M. Bouilly; et l'autre, dont on ignore encore le titre, et qui est l'ouvrage de M. Etienne.

COMMERCE.

La régence de Malines vient de faire annoncer que la foire ordinaire d'automne sera ouverte dans cette ville le lundi 2 octobre prochain, et finira le 14 du même mois.

BOURSE D'ANVERS, du 9 septembre. — EFFETS PUBLICS. — Il faut s'en rapporter à la cote pour les cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à la cote; le Londres court et à deux mois ont été demandés; le Paris court s'est fait à la cote, le papier à terme a été délaissé; le Francfort et Hambourg n'ont pas été demandés.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/0 p.	P	
Dettes activ.	51 5/8 P	Londres.		P	40 1/2 1/2
Différée.		Paris.	47 5/16	A	46 3/4 P
Obl. du S.		Franc.	35 3/4	P	35 3/8
Act. S. C.	86 3/4 A	Hamb.	34 1/3 1/6		34 9/16 A 34 1/2 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 9 septembre. — Dette active, 51 1/4 3/4 1/2. Différée 37 1/8. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 94 93 3/4. Rentes remb. 86 86 1/4 1/8. Lots d°, 00. Act. 800. com. 86 1/4 87 86 3/8.

CHARADE.

Tu peux voir mon premier à ta porte, à ton lit;
Souvent par un cruel usage
On punit mon second de n'avoir pas d'esprit;
Sans mon entier, dans maint passage
Ne t'aventure pas si tu n'es ferme et sage.

Le mot du dernier Logogriphe est *Froa*.

ÉTAT CIVIL, du 9 septembre. — Naissances, 2 garç., 4 filles.

Décès : 2 garçon, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :

Jean Toussaint Daniel, âgé de 30 ans, journalier, domicilié à Chanxhe, commune de Sprimont, province de Liège, décédé en cette ville, époux de Marie Gillard.

Marie Joseph Foret, âgée de 33 ans, sans profession, rue Lulai des Jésuites.

TEMPÉRATURE DU 11 SEPTEMBRE.

À 9 h. du mat., 14 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 17 d. au-dessus.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui mercredi, 13 août, pour la 3^e représentation, la *Barbier de Séville*, opéra en 4 actes de Rossini. Le spectacle commencera par...

S'adresser pour la location des loges chez Romedenne, rue des Dominicains, n. 711.

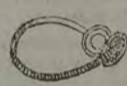
Les enfants au-dessus de 7 ans payeront place entière et ceux au dessous demi place.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le public est prévenu que les Deux GRANDS BALS, qui se donnent d'habitude, à l'occasion de la Kermesse de Tongres auront lieu à l'hôtel de ville, le mardi 12 et jeudi 14 de ce mois, Les commissaires M. J. VANBEEHOVEN.

J. A. DE SERMOISE. (961)

On a perdu depuis la rue derrière S-Jacques, jusqu'à la place S-Lambert ou de cet endroit jusqu'aux Augustins sur Avroy, un bracelet. Récompense à celui qui le remettra au n^o 482, derrière St-Jacques. (972)



W. de Moll, aux degrés St-Pierre, à Liège, fabrique toutes sortes de bandages herniaires perfectionnés et qu'il donne à l'épreuve. (969)

Au magasin de soieries de Lyon, à prix fixe, place derrière la comédie, n. 713, J. Léonard, a reçu les couleurs les plus nouvelles en marceline, gros de Naples, levantinne, satin, persanne, velours, schal long carré, fichus, étoffe fine, ornemens d'église qu'il vend prix de fabrique. (968)

L'auberge de la Tête verte, sur la Batte, étant à louer de suite, on y vendra encore à main ferme, jusqu'au 20 courant un mobilier, belles literies et divers autres objets. (963)

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas, le soussigné est autorisé à vendre les actions de la grande et productive seigneurie de Pittersmansdorf, sise à une lieue de Vienne, capitale d'Autriche, pour laquelle une somme d'échange de fls. 200,000 de Vienne (243,478 fls. des P.-B.) est garantie, et de la métairie à Maria-Zellen en Autriche, une possession très étendue pour laquelle on peut toucher fls. 25,000 de Vienne. Les propriétés se distinguent par la grande valeur de leurs bâtimens, territoires et prérogatives.

Le revenu annuel de Pittersmansdorf est environ de fls. 20,000 de Vienne.

Cette loterie contiendra en outre 14,998 gains en argent comptant, ensemble de fls. 423,992 de Vienne.

Par ordonnance de S. M. l'empereur d'Autriche, le tirage doit se faire irrévocablement le 16 octobre 1826.

Les listes des tirages seront distribuées par le soussigné qui fera aussi publier par les journaux les n^{os} qui auront obtenu les prix capitaux.

Le prix d'une action enregistrée est de fls. 12 des P.-B.; sur dix actions prises ensemble, la onzième sera donnée gratis, et sur vingt, une action bleue, qui doit gagner sûrement.

J. FREVEZ fils,

rue des Grands-Carmes, n. 892, à Bruxelles.

S'adresser à Liège, pour se procurer des actions et des prospectus, à E. De Faveaux, rue Porte St-Léonard, n. 659, qui est chargé de la vente jusques et inclus le 16 octobre 1826. (970)

(1) Le jeudi 18 septembre 1826, à deux heures et demie de l'après-midi, en la maison occupée par le sieur Crahay, n. 55, à la Fourchette, à Bressoux, il sera procédé par le ministère de maître Boulanger, notaire, à la vente aux enchères en quatre lots, des immeubles dont la désignation suit :

1^o Une partie de pré au Frêne, située à Bressoux, commune de Liège.

2^o Une houblonnière, nommée Terre Romain, avec les perches qui la garnissent, située à Bressoux, commune de Grivegnée.

3^o Une dito, nommée Broka, située au même lieu.

4^o Une dito, nommée à treu Doie, dite Longuaire, située au même lieu.

On peut prendre plus ample connaissance de la situation joignant et aboutissant ainsi que de la contenance et des conditions de la vente chez ledit notaire.

L'instituteur primaire de la commune d'Avans a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert un pensionnat, où il donne leçon des principes de lecture, écriture, de grammaire française, d'arithmétique, de géographie etc.

Les personnes qui désirent prendre des renseignements sur la pension dont le prix annuel est de cent douze florins des P.-B. peuvent s'adresser à M. Lamarche, demeurant sur la Place Verte, n. 786, à Liège. (977)

Vente volontaire

De meubles et effets, qui aura lieu mercredi treize septembre 1826, aux deux heures de relevée, par le ministère de l'huissier Vrancken, en son domicile rue devant la Magdelaine n. 288, à Liège, consistant en deux commodes, l'une à colonnes, tables, chaises, pupitre, bureau, un poêle anglais, matelas, oreillers, couvertures en laines, paille, un service en porcelaine ainsi que des ustensiles de ménage et autres objets trop longs à détailler. Le tout argent comptant.

A. F. J. VRANCKEN, huissier. (966)

Gysselinck, fabricant de tabac, place St. Lambert, n. 9, a l'honneur d'informer qu'il vient de transférer son domicile au pied de la Haute-Sauvenière, n. 40, dans la maison de MM. les barons de Thiriart où il continue son commerce.

Il a plusieurs beaux appartemens garnis à louer. Le même à vendre une coupe de beaux fort chevaux de voiture de la plus grande taille, âgé de 6 ans. ()

(291) La commission administrative des hospices civils de Liège informe qu'elle procédera publiquement à la salle de ses séances, rue Féronstrée, vendredi 15 septembre 1826, à 3 1/2 heures précises, à l'adjudication au rabais de la fourniture de 150 cordes métriques ou aunes cubes P.-B. de bois calin dit : Bois de France, pour le service de la boulangerie

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré et indiquer en argent des Pays-Bas, le prix auquel on désire entreprendre la fourniture, comme aussi faire connaître la caution. Le cahier des charges est à voir tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à midi au secrétariat de la commission.

D. BEYNE, fils, négociant à la Main d'Or, rue Pont d'Ille, vient de recevoir une forte partie de nouveaux tapis de table et drap, assortis de grandeurs : fonds unis avec médaillon et bordure, et fonds pleins à ramages, à la pièce, grande largeur sans bordure. Ces tapis qui sont fort jolis, se vendent à des prix extrêmement modérés. (967)

On désire trouver à louer de suite, s'il est possible, un vaste local, tel qu'un couvent ou un château, pour y transporter un pensionnat. On garantit les dégats que pourraient y faire les pensionnaires. On demande qu'il soit situé entre Liège et Huy, sur l'une ou sur l'autre rive de la Meuse ou à une lieue dans l'intérieur. Adresser la réponse à M. le major Favechamps, à Huy. (971)

(268) Le 15 7bre. 1826, à 2 heures de relevée en la salle du bureau de paix du quartier du nord de la ville de Liège, rue Neuvice, n^o 939, à la requête de Jacques Houbauer, tant en son nom propre que comme tuteur légal de Daniel Martin Louis et Anne Marie Elisabeth, ses enfans, procréés avec défunte Jeanne Jamotte, en présence du subrogé tuteur, par le ministère du notaire De BEVE, devant le juge de paix Boverie, délégués par jugement du tribunal civil de Liège, du 19 mai dernier, (dimeuse enregistré, on réexposera à vendre aux enchères la maison avec cour, pompe, lavoir, cuisine, magasin et dépendances, située à Liège, rue porte St. Léonard, n^o 646, enseignée du St. Esprit, sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue seurs de Hasque, n^o 281 et au bureau de paix susdit. (965)

Vente d'immeubles sur adjudication volontaire.

Le jeudi 28 septembre 1826, à neuf heures du matin, en la veuve Skivée, à Argenteau, le notaire Ernotte, exposera en vente aux enchères publiques un corps de ferme avec environ 26 bonniers des Pays-Bas, tant prairies que terres labourables, situées dans la campagne de Hermalle-sous-Argenteau; il sera donné des facilités aux acquéreurs. S'adresser audit notaire à sa maison à Sarolay-Argenteau pour des renseignements; plus, une maison occupée par Hubert Navez, à Hermalle. (85)

ERNOTTE, notaire.

(251) Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 15 septembre, à dix heures du matin, les héritiers de M. Gilles-Joseph Monier, exposeront en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M. Bertrand notaire, à Liège, place St-Pierre, n. 871, une jolie maison bâtie à neuf, sise à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n^o 444, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain. S'adresser audit notaire.

(295) Vendredi 15 7bre. 1826, à 3 heures de relevée la commission des hospices civils de Liège, exposera en vente dans la salle des séances Maison de St-Abraham, rue Féronstrée, les maisons situées rue Entre-Deux-Ponts et derrière les Petites appartenant ci-devant aux enfans de feu le sieur Gaspar Boursang. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.